

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents : 26

Représentés : 6

Qui ont pris part à la délibération : 32

Date de la convocation : 16/11/2021

Date d'affichage : 16/11/2021

de la commune de COGOLIN

Séance du lundi 22 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le **vingt-deux novembre à 18h30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au **Centre Maurin des Maures**, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE maire,

PRESENTS :

Gilbert UVERNET – Patrick GARNIER – Christiane LARDAT – Geoffrey PECAUD – Sonia BRASSEUR – Francis LAPRADE – Liliane LOURADOUR – Erwan DE KERSAINTGILLY – Jacki KLINGER – René LE VIAVANT – Danielle CERTIER – Franck THIRIEZ – Patricia PENCHENAT – Jean-Pascal GARNIER – Margaret LOVERA – Corinne VERNEUIL – Michaël RIGAUD – Audrey MICHEL – Olivier COURCHET – Mireille ESCARRAT – Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSO – Kathia PIETTE – Philippe CHILARD – Bernadette BOUCQUEY -

POUVOIRS :

Audrey TROIN à Margaret LOVERA / Jean-Paul MOREL à Christiane LARDAT / Isabelle BRUSSAT à Gilbert UVERNET / Florian VYERS à Corinne VERNEUIL / Christelle DUVERNET à Sonia BRASSEUR / Jean-François BERNIGUET à Marc Etienne LANSADE

ABSENTE :

Elisabeth CAILLAT

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

Suite à l'élection de la 1^{ère} adjointe, celle-ci étant déjà adjointe, son poste est devenu vacant, et il convient de décider soit de supprimer son poste, soit de procéder à l'élection d'une nouvelle adjointe, la candidate pouvant déjà être adjointe.

Il est proposé de décider de supprimer le poste devenu vacant.

Par suite, l'ordre du tableau s'en trouve automatiquement modifié, chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions se trouve promu d'un rang au tableau des adjoints.

N° 2021/101

SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT AU MAIRE SUITE A VACANCE

Envoyé en préfecture le 02/12/2021

Reçu en préfecture le 02/12/2021

Affiché le

8 DEC. 2021

ID : 083-218300424-20211122-DCM2021_101-DE

Berger
Levrault
n° 2021/1407

CM du 22/11/2021

N° 2021/101

SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT AU MAIRE SUITE A VACANCE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-7 et L 2122-7-2,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020/038 en date du 3 juillet 2020 portant création de neuf postes d'adjoints au maire,

Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 constatant l'élection des adjoints au maire,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 22 novembre 2021 décidant de pourvoir le poste vacant de 1^{ère} adjointe et de procéder à l'élection d'une nouvelle adjointe,

Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 22 novembre 2021 constatant l'élection de la 1^{ère} adjointe au maire,

Considérant la vacance d'un poste d'adjointe au maire, suite à cette élection.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE de supprimer le poste de 5^{ème} adjointe devenu vacant,

DIT que le nombre d'adjoints au maire est désormais fixé à huit,

DIT que chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions se trouve promu d'un rang au tableau des adjoints.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE – 25 POUR – 7 ABSTENTIONS** (Olivier COURCHET – Mireille ESCARRAT – Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSO – Kathia PIETTE – Philippe CHILARD – Bernadette BOUCQUEY).

Le maire,



Marc Etienne LANSADÉ